

**PROCÉDÉ D'ÉVALUATION PRÉALABLE À VOTRE FORMATION  
À LA CONDUITE ET À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Pour débiter votre formation une évaluation préalable de vos compétences d'une durée de **45 minutes** va être réalisée.

**I - Parcours de formation**

Cette évaluation permettra de vous proposer un parcours de formation accompagnée d'une proposition chiffrée.

**II – Compétences évaluées**

Cette évaluation portera sur :

- vos pré-requis en matière de connaissances des règles du code de la route et en matière de conduite d'un véhicule
- vos expériences vécues en tant qu'usager de la route
- vos compétences psychomotrices
- vos motivations.

**III – Le moyen utilisé**

L'évaluation préalable est réalisée de chez vous sur un support informatique (ordinateur, tablette...)

**IV – Information du public**

Le procédé de l'évaluation est expliqué de manière individuelle.

... le permis, vous allez adorer !